

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal du 8 septembre 2009
20 H 00

PRESENTS : MARTINEAU Christian, SAUVAGE Corine, JUNQUA Hélène, THOMAS Jeanne, GAUTHIER Thierry, PELLETIER Martine, JOULIN Francis, BRUNET Régis, CARRIOT Samuel, LADENISE Annie, TOUTARD-JALADEAU Joël, MICHELET Jean-Luc, DUMAS Valérie, DUDOIGNON Florence, AUGRY Mikaël, AUBRY Françoise, BRION Luc, ARNAULT Nathalie, MARMIN Valérie

PROCURATIONS :

LACOMBE Estelle à THOMAS Jeanne
BAZILE Emmanuel à MARTINEAU Christian

Monsieur le Maire débute la séance en informant l'assemblée du nombre de procurations.

Monsieur le Maire propose de désigner Hélène JUNQUA comme secrétaire de séance.

Il est donné lecture du résumé des délibérations du 7 juillet 2009 pour signature par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Il rappelle l'ordre du jour qui se décompose comme suit :

1. Finances : Décision Modificative n°2
2. Travaux de réfection du Pont de Mortiers : demande de subvention
3. Remplacement des abribus : demande de subvention
4. Halle des sports : convention de mise à disposition
5. Urbanisme : convention de rétrocession
6. Antenne relais : nouvelle implantation et avenants aux baux

Il est proposé de rajouter deux points à l'ordre du jour

7. Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie : demande de subvention
8. Ecoles : acquisition de mobilier

1. Finances : Décision Modificative n°2

Régis BRUNET propose suite à la réunion de la Commission des Finances du 31 août les transferts de crédits suivants à la section de fonctionnement

60632	Fournitures de petit équipement	+ 8 000 €
611	Contrats de prestations de services	+ 3 000 €
61522	Entretien bâtiments	- 8 000 €
6135	Locations mobilières	- 3 000 €

Le Conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité

2. Travaux de réfection du Pont de Mortiers : demande de subvention

Christian MARTINEAU rappelle que suite à la consultation lancée pour la réalisation de travaux de maçonnerie (Route de Dissay, Tronc, Pont de Mortiers), la Commission d'Appel d'Offres a proposé de retenir la proposition de la société MTB (Buxerolles).

Le montant des travaux pour le Pont de Mortiers est de 6 596,28 € HT.

Il propose d'adopter le plan de financement suivant pour la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil général au titre des ouvrages d'art.

Plan de financement

Commune (autofinancement)	5 277,02 € (80%)
Conseil général de la Vienne (PADC)	1 319,26 € (20%)

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

3. Acquisition d'abribus : demande de subvention

Hélène JUNQUA indique que suite à la consultation lancée pour l'acquisition de neuf abribus, la Commission d'Appel d'Offres a proposé de retenir la proposition de la société Ideo Equipements (Poitiers) pour un montant total de 16 413, 80 € HT.

Elle propose d'adopter le plan de financement suivant pour la réalisation de cette opération, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention départementale (500 € par abribus dans la limite de 3 par an) et d'inscrire cette dépense à la section d'investissement.

Plan de financement

Commune (autofinancement)	14 913,80 €
Conseil général de la Vienne (PADC)	1 500,00 €

Mme LADENISE demande à ce que soit communiquée la liste des arrêts de bus concernés.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à la majorité

Pour : 20

Abstentions : 1 (Annie LADENISE)

Valérie DUMAS quitte la salle

4. Halle des sports : convention de mise à disposition

Thierry GAUTHIER indique que la SCM Kinés Montam sollicite le renouvellement de la mise à disposition du dojo de la halle des sports pour ses activités du 15 septembre 2009 au 30 juin 2010 à raison de 2 heures par semaine.

Jeanne THOMAS et Martine PELLETIER précisent que contrairement à ce qui avait été annoncé initialement, l'activité proposée n'est pas accessible à tous mais se fait sur la base d'une prescription médicale.

Régis BRUNET indique qu'une évaluation des charges de fonctionnement du dojo de la halle des sports a été effectuée et qu'il convient de maintenir le tarif de location en vigueur de 120 € par trimestre.

Samuel CARRIOT rappelle que la mise à disposition du dojo se fait sur des créneaux libres et que les associations demeurent prioritaires sur l'utilisation de l'installation.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à la majorité

Pour : 18

Abstentions : 2 (Martine PELLETIER, Jeanne THOMAS)

Valérie DUMAS rejoint la salle

5. Urbanisme : convention de rétrocession

Hélène JUNQUA présente le permis d'aménager déposé par les conjoints RAT pour la réalisation de 6 lots sur la parcelle BE 117.

Il est proposé que la commune s'engage à reprendre dans le domaine communal, le chemin reliant la rue de la Germonière à la rue du Prunier sous réserve de la conformité des réseaux ainsi qu'un emplacement pour l'abribus et un local poubelles.

Ce chemin est notamment utilisé par les enfants qui se rendent à l'arrêt de bus de la Germonière. Il demeurera réservé aux piétons et riverains.

Suite aux négociations avec les propriétaires, l'accord suivant est proposé au conseil Les propriétaires s'engagent à remettre à niveau le chemin à l'issue des travaux, le revêtement final de type calcaire étant réalisé par la commune. Pour l'éclairage public, seuls les fourreaux seront passés par les propriétaires, la commune se réservant le droit d'y installer ou non des lampadaires. La rétrocession du chemin se fera à titre onéreux pour un montant de 3 000 €.

Thierry GAUTHIER confirme que ce chemin est régulièrement emprunté par les enfants.

Joël TOUTARD JALADEAU demande pourquoi cette rétrocession a un coût pour la collectivité.

Hélène JUNQUA répond que la conservation de ce chemin dans le domaine public lui paraît prioritaire et que sans cette compensation financière, les propriétaires auraient pu le supprimer.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de rétrocession dans les conditions indiquées.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

(Christian MARTINEAU ne prend pas part au vote)

6. Antenne relais : nouvelle implantation et avenants aux baux

Hélène JUNQUA expose les différents échanges intervenus avec Orange depuis le dernier conseil du 7 juillet 2009.

Orange accepte finalement une implantation de l'antenne relais sur la parcelle de la route de Dissay aux conditions suivantes.

Concernant le seuil d'exposition au champ électromagnétique, Orange ne veut pas s'engager dans le bail sur le seuil de 0,6 V/m. Orange souhaite s'en tenir aux seuils réglementaires actuellement.

Par contre, Orange s'engage à faire effectuer à sa charge, les mesures des champs électromagnétiques par un organisme agréé (accrédité COFRAC) et indépendant, et selon le protocole en vigueur, établi par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR). Ces mesures seront réalisées **avant et après la mise en service de l'antenne**.

Concernant l'installation d'autres équipements techniques sur l'antenne (Wimax par exemple), il est expressément convenu entre les parties que tout ajout de matériel autre que celui de la téléphonie mobile sera soumis au Bailleur pour accord (délibération du Conseil municipal)

De même, le bail précise également que la commune autorise d'ores et déjà la sous-location à Bouygues Telecom. Pour toute autre sous-location un accord du Bailleur sera nécessaire (délibération du Conseil municipal).

Enfin, le montant du loyer annuel proposé par Orange est de 500 €.

Hélène JUNQUA et Valérie DUMAS indiquent qu'elles souhaiteraient la tenue d'une réunion publique pour répondre aux interrogations des habitants par rapport à la téléphonie mobile.

Valérie MARMIN et Hélène JUNQUA indiquent qu'un projet de lettre d'information sera présenté à l'issue du conseil et soumis à validation pour une diffusion dans les boîtes aux lettres des habitants en semaine 38.

Il conviendrait donc d'autoriser le Maire à signer le bail d'occupation du domaine public dans ces conditions ainsi qu'un avenant aux baux liant la commune aux opérateurs Orange et Bouygues Telecom jusqu'au 31 mars 2010, autorisant la poursuite de l'utilisation du relais actuel dans l'attente de la réalisation du nouveau.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

7. Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie : demande de subvention

Francis JOULIN présente le programme prévisionnel de la Semaine de l'Environnement organisée du 25 au 28 novembre ainsi que les plantations prévues à Montamisé.

Pour 2009, les opérations de plantations suivantes sont prévues :

- Ronds points des 3 barreaux et de la Maison de la Forêt (pour ces deux sites, des ouvrages de ferronnerie sur la base de motifs réalisés par les enfants des écoles viendront compléter les plantations)
- Rue de la Vallée
- Allée des Vignes
- Abords de la Salle des fêtes

De nombreuses animations sont également prévues :

- Cycle de conférences les 25, 26 et 27 novembre à 20h00 (petite salle des fêtes)
- Animations dans les écoles (sorite nature, plantations)
- Journée grand public le 28/11 (conférence, expositions, stands d'artisans et d'associations, bourse aux plants,...)

Le budget prévisionnel de la manifestation est estimé à 9 500 € HT répartis comme suit :

Conception – communication – divers	2 000 €
Plantations et accessoires	5 000 €
Animations (intervenants)	2 000 €
Animations (petit matériel pédagogique)	500 €

Il convient d'adopter le plan de financement suivant pour la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la subvention du Conseil Régional dans le cadre des Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie.

Plan de financement

Commune (autofinancement)	1 900 € (20%)
Conseil régional Poitou-Charentes	7 600 € (80%)

Jeanne THOMAS précise qu'elle trouve dommage d'arborer le rond point des deux bornes qui se trouve déjà dans un environnement arboré.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

8. Ecoles : acquisition de mobilier

Corine SAUVAGE précise qu'afin de compléter l'équipement des écoles, il a été procédé à l'acquisition des mobiliers suivants : tables, chaises, meuble à casier, desserte à tiroirs auprès de l'UGAP pour un montant de 1 166,58 € HT. Il convient d'adopter une délibération pour inscrire cette dépense en investissement.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

La séance est levée à 21h20